

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**AQUA-NET PH-PLUS**

Version 2.0

Date d'impression 10.07.2018

Date de révision 10.03.2016

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : AQUA-NET PH-PLUS  
Nom de la substance : carbonate de sodium  
CE Enregistrement : 01-2119485498-19-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag Schweizerhall AG  
Elsässerstrasse 231  
CH 4002 Basel  
Téléphone : +41 (0)58 344 80 00  
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08  
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch  
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

**AQUA-NET PH-PLUS**

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3. Autres dangers**

## AQUA-NET PH-PLUS

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>carbonate de sodium</b>			
No.-Index	: 011-005-00-2	<= 100	Eye Irrit.2
No.-CAS	: 497-19-8		H319
No.-CE	: 207-838-8		
CE	: 01-2119485498-19-xxxx		
Enregistrement			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
- Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**AQUA-NET PH-PLUS**

Traitement : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

**AQUA-NET PH-PLUS****RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) : 13 Substances solides non combustibles

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

## AQUA-NET PH-PLUS

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** carbonate de sodium **No.-CAS 497-19-8**

### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, à long terme, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

DNEL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 10 mg/m<sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Non applicable :

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière  
Respirateur avec un filtre à poussière  
Type de Filtre recommandé:  
Filtre à particules:P2  
Filtre à particules:P3

#### Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation  
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.  
Les matières suivantes sont convenables:

Matériel : caoutchouc butyle  
délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène  
délai de rupture : >= 8 h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

**AQUA-NET PH-PLUS**

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré  
délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle  
délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel  
délai de rupture :  $\geq 8$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : cristallin(e)  
ou  
poudre

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : 11,6 (100 g/l ; 20 °C)

Point/intervalle de fusion : 851 °C

Point/intervalle d'ébullition : 1.600 °C

**AQUA-NET PH-PLUS**

Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	2,53 (20 °C)
Densité	:	2,53 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Hydrosolubilité	:	215 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Décomposition thermique	:	> 400 °C
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Législation UE: Non explosif
Explosibilité	:	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	:	aucune

**9.2. Autres informations**

Poids moléculaire	:	106 g/mol
Masse volumique apparente	:	0,5 - 0,65 kg/dm <sup>3</sup> Carbonate de soude léger  1,1 - 1,2 kg/dm <sup>3</sup> Carbonate de soude dense

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
----------	---	--



## AQUA-NET PH-PLUS

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit est hygroscopique. Réagit exothermiquement avec l'eau.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.  
Décomposition thermique : > 400 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes, Zinc, Acides, Aluminium, Eau

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Oxyde de disodium

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant:	carbonate de sodium	No.-CAS 497-19-8
<b>Toxicité aiguë</b>		
<b>Oral(e)</b>		
DL50	: 2800 Poids corporel mg / kg(Rat, mâle et femelle)	
<b>Inhalation</b>		
CL50	: 2,3 mg/l (Rat; 2 h) (OCDE ligne directrice 403) L'inhalation peut causer douleurs et toux.	
<b>Dermale</b>		
DL50	: > 2000 Poids corporel mg / kg(Lapin) (méthode US-EPA)	
<b>Irritation</b>		
<b>Peau</b>		
Résultat	: Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)	
<b>Yeux</b>		

**AQUA-NET PH-PLUS**

Résultat : Irritation sévère des yeux (Lapin) (méthode US-EPA)

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e)

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité pour la reproduction : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Exposition répétée**

Remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

Le carbonate de sodium se dissocie en ions physiologiquement présents en relativement grandes quantités chez les vertébrés. C'est pourquoi les études de toxicité à doses répétées ne sont pas considérées (scientifiquement) comme nécessaires selon la colonne 2 des annexes VIII et IX du règlement REACH.

**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**AQUA-NET PH-PLUS****12.1. Toxicité**

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

**Toxicité aiguë****Poisson**

CE50 : 300 mg/l (Lepomis macrochirus; 96 h)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

200 - 227 mg/l (Invertébrés d'eau douce; 48 h)

**algue**

Etude scientifiquement non justifiée.

**Bactérie**

Etude scientifiquement non justifiée.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

Résultat : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.  
Etude scientifiquement non justifiée.

**Toxicité chronique****Toxicité chronique pour le milieu aquatique**

Résultat : Etude scientifiquement non justifiée.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

**Persistance et dégradabilité****Persistance**

Résultat : Désagrégation par hydrolyse.

**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## AQUA-NET PH-PLUS

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

### Mobilité

: étude scientifiquement injustifiée

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

#### 12.6. Autres effets néfastes

<b>Composant:</b>	<b>carbonate de sodium</b>	<b>No.-CAS 497-19-8</b>
-------------------	----------------------------	-------------------------

### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

## AQUA-NET PH-PLUS

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID, IMDG et le code IATA.

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Données pour le produit

CPID : 175858-10

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)

**Composant:** carbonate de sodium **No.-CAS 497-19-8**

##### État actuel de notification

##### carbonate de sodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	

**AQUA-NET PH-PLUS**

EINECS	OUI	207-838-8
ENCS (JP)	OUI	(1)-164
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-164
KECI (KR)	OUI	KE-31380
NZIOC	OUI	HSR003265
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.  
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.